

RENSEIGNEMENTS & CANDIDATURE



Maison du commerce

35 rue Penne - 47 300 VILLENEUVE-SUR-LOT



Arnaud MAZARD et Cécile LAFFITTE

06 09 37 63 02 - 07 50 12 49 07



arnaud.mazard@grand-villeneuvois.fr

cecile.laffitte@grand-villeneuvois.fr



AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE

Etes-vous éligible ?

2023-2025

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ

Mon activité est en cours de création ou a moins
d'un an d'existence



Je fais partie des périmètres des centralités urbaines
principales et secondaires ou des centralités urbaines/rurales
de proximité (OAP commerciales) suivantes :

Allez-et-Cazeneuve, Bias, Casseneuil, Cassignas, Castella, Dolmayrac, Fongrave, Hautefage-la-Tour, La
Croix Blanche, Laroque Timbaut, Le Lédats, Monbalen, Pujols, Saint-Antoine de Ficalba, Sainte-Colombe
de Villeneuve, Saint Étienne de Fougères, Sainte-Livrade sur Lot, Saint-Robert et Villeneuve-sur-Lot.

AUTRES CONDITIONS CUMULATIVES

- Etre inscrit au RCS et/ou Répertoire des métiers
- Statut de micro-entrepreneur inclus si activité principale
- Réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'€
- Offrir un service à l'année, à la population locale
- Avoir une surface de vente inférieure à 400 m2 pour les commerces alimentaires

QUELS INVESTISSEMENTS ?

- Modernisation des locaux d'activité, équipements professionnels et outil de production
- Accessibilité, sécurisation et mise aux normes
- Travaux d'embellissement de la devanture, enseigne
- Modernisation outils de production
- Investissements de transition énergétique



MONTANT DE VOTRE AIDE

Subvention jusqu'à
30 %
des dépenses éligibles

Enveloppe des dépenses
éligibles comprises entre
5000 € HT et 27 000 € HT

DÉMARCHE DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION

DEPOT FICHE CANDIDATURE > DATE ELIGIBILITE DES DEPENSES



BILAN CONSEIL



PASSAGE EN COMITE



DEMANDE DE PAIEMENT SUR PRESENTATION DES FACTURES
ACQUITTEES



L'éligibilité de votre entreprise sera étudiée lors de l'envoi de votre fiche de candidature

La validation de la fiche de candidature ne vaut pas garantie
d'attribution de subvention

Toute facture antérieure à la date de réception de la fiche candidature ne pourra
pas être prise en compte